

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 864/2019
Date: 21 août 2019
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 854156
Classification: Non classifié

Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) : Rapport annuel 2018 de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO ; Rapport annuel 2017 avec comptes annuels 2017 et budget 2019 de la HES-SO. Prise de connaissance

1 Objet

Conformément aux dispositions de la convention intercantonale régissant la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO (CIP HES-SO) est chargée du contrôle parlementaire coordonné de la HES-SO sur les points suivants :

- a. les objectifs stratégiques de l'institution et leur réalisation ;
- b. la planification financière pluriannuelle ;
- c. le budget annuel de l'institution ;
- d. les comptes annuels ;
- e. l'évaluation des résultats obtenus par l'institution.

La CIP HES-SO établit un rapport annuel à l'intention des sept parlements partenaires. Le rapport couvrant l'année 2018 est résumé dans ce document.

2 Synthèse du rapport 2018 de la CIP HES-SO

Lors de ses trois séances de 2018, la CIP HES-SO a notamment examiné les comptes 2017 et le budget 2019 de la haute école. Elle a également été informée de plusieurs sujets, dont notamment l'accréditation institutionnelle et la collaboration au sein des hautes écoles.

Comptes 2017 et budget 2019

L'introduction en 2017 d'un nouveau modèle financier basé sur un système d'enveloppe budgétaire a permis de réduire les écarts entre budget et comptes, assurant ainsi aux cantons partenaires une meilleure prévisibilité du montant global de leurs contributions¹. Pour les trois cantons Arc, le financement effectif à la HES-SO était d'environ 25 000 francs inférieur au budget.

¹ En raison de l'importante croissance du nombre d'étudiantes et d'étudiants, le précédent modèle financier, qui reposait sur un système de forfait par étudiant-e, conduisait à une forte hausse annuelle des contributions cantonales. Ce constat avait alors poussé le Comité gouvernemental à changer le modèle financier.



En raison d'une baisse du financement fédéral et des revenus provenant de l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES), les contributions cantonales pour 2019 seront plus importantes que l'année précédente, elles augmentent de 5,6 millions de francs (+1,5%). Pour les cantons Arc, la hausse s'établit à 319 000 francs.

Autres sujets d'information

L'année 2018 a été marquée pour la HES-SO principalement par la procédure d'accréditation institutionnelle, obligatoire sous la Loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE). Fin octobre 2018, à l'issue de leur visite à la HES-SO, le groupe d'expertes et d'experts de l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité a recommandé une accréditation sous conditions, ce qui est courant². L'expertise a notamment souligné la cohérence du système HES-SO qui respecte les identités propres des écoles membres tout en ayant créé une réalité institutionnelle commune.

Concernant la collaboration entre hautes écoles, la HES-SO a encouragé les collaborations interdisciplinaires au sein de la HES-SO afin de favoriser l'émulation et l'émergence de projets. Cette volonté s'est traduite pour la HE-Arc par le développement d'une nouvelle formation conjointement avec la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD) et en concertation avec les milieux industriels³ ; cette formation est unique en Suisse. Ces nouveaux professionnel-le-s devront apporter des solutions à l'économie lors de périodes de transition. La HES-SO entretient également plusieurs collaborations avec les universités, les autres HES du pays comme la BFH et des institutions étrangères.

3 Rapport annuel 2017 de la HES-SO

La CIP HES-SO a pris connaissance du rapport annuel 2017 de la HES-SO. Le rapport, structuré en fonction de la Convention d'objectifs 2017-2020 de la HES-SO, détaille les principaux faits et activités marquants sur les sujets suivants : opportunités, ancrage régional, formations, partenariats, recherche, innovation, société et esprit d'ouverture. Le rapport est complété par un éventail de statistiques sur les étudiantes et étudiants, les diplômées et diplômés, les finances ainsi que sur les ressources humaines, et par des informations sur la structure et le fonctionnement de la HES-SO.

Plusieurs des faits marquants évoqués ci-dessus ont concerné directement la HE-Arc. Fruit d'une coopération notamment avec la HES-SO Valais-Wallis, le projet *StayFitLonger* développe une plateforme informatique proposant des exercices aux personnes âgées afin de prolonger leur autonomie à domicile. La contribution de la HE-Arc a surtout porté sur le développement de l'application informatique.

Une professeure de la HE-Arc a collaboré au développement d'ateliers destinés aux enseignants et enseignants dans le but de développer leurs compétences dans le domaine numérique.

Basée à la HE-Arc, l'*Agile Academy* forme des étudiantes et étudiants ainsi que des employées et employés de l'industrie aux méthodes du *lean manufacturing*. Jusqu'à aujourd'hui,

² Sur la base de cette recommandation, le Conseil suisse d'accréditation a accrédité la HES-SO le 22 mars 2019.

³ Ingénierie et gestion industrielles

plus de mille personnes sont passées par cette structure qui propose des exercices pratiques et jeux de rôle dans des ateliers qui simulent les conditions réelles de production.

Au niveau de la recherche, une chercheuse de la HE-Arc a mis au point une technique permettant de sauvegarder de manière écologique le patrimoine métallique en cuivre.

4 Proposition

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de l'instruction publique,

arrête :

1. Il est pris connaissance du rapport annuel 2018 de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO, du rapport annuel 2017 et des comptes annuels 2017 ainsi que du budget 2019 de la HES-SO.
2. Vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21) et les articles 7 et 10 de la Convention intercantonale du 26 mai 2011 sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO ; RSB 439.32-1), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance des documents mentionnés ci-dessus.

Au nom du Conseil-exécutif

Le chancelier:

Auer



Destinataires :

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique

Annexes :

- Rapport annuel 2018 de la Commission interparlementaire de contrôle HES-SO (CIP HES-SO)
- Rapport annuel 2017 de la HES-SO
- Reporting HES-SO ; Bouclément final 2017
- Rapport de l'organe de contrôle sur les comptes annuels au Comité gouvernemental
- Reporting HES-SO, Budget 2019